

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2021

REUNION DES 28 ET 29 OCTOBRE 2021

**RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**DESIGNAZIONE DI I RAPRISENTANTI DI L'ASSEMBLEA
DI CORSICA À E CUMMISSIONE È URGANISIMI ESTERNI**

**DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS DE L'ASSEMBLÉE
DE CORSE AU SEIN DES COMMISSIONS ET ORGANISMES
EXTÉRIEURS**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Par délibérations n° 21/129 AC du 22 juillet 2021 et n° 21/165 AC du 1^{er} octobre 2021, l'Assemblée de Corse a procédé aux désignations de ses représentants au sein de divers organismes extérieurs, conformément aux articles L. 4132-14 et L. 4132-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Afin de compléter celles-ci, vous trouverez ci-joint, le tableau recensant les différents organismes et commissions au sein desquels il convient de procéder aux désignations des représentants de la Collectivité de Corse

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.